

**PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
SASU A.Z.E.**

3 Rue Maréchal de Lattre de Tassigny 68300 Saint-Louis

Au Capital de 1.000,00 euros

RCS Mulhouse 879 528 818

Saint-Louis, le 31 Décembre 2024

Ce jour à 15 heures se sont réunis au siège social de l'entreprise dont l'adresse est indiquée Ci-dessus les associés de la **SASU A.Z.E.**

En effet, Le président **Monsieur DOGAN Serhat** constate la présence de :

Après constat de présence, Monsieur DOGAN Serhat débute la séance par les questions à l'ordre du jour :

1 – Dissolution anticipée :

Le Président approuve la dissolution de la société et de sa liquidation amiable à la date du 31 Décembre 2024.

2 – Démission du Président et nomination du Liquidateur :

L'assemblée des associés approuve la démission de ses fonctions de Président de Monsieur DOGAN Serhat et lui donne quitus entier et définitif de sa gestion à ce jour. Monsieur DOGAN Serhat est nommé Liquidateur et de fixer le siège de la liquidation au 10b Rue du 19 Novembre 68870 Brinckheim.

3 – Pouvoirs :

L'assemblée des associés donne tous pouvoirs à Monsieur DOGAN Serhat à l'effet de procéder à l'accomplissement des formalités de dépôt et de publicité conformément à la réglementation en vigueur.

Les questions à l'ordre du jour étant posées, **Monsieur DOGAN Serhat** constate la fin de cette assemblée, donne tous pouvoir au **Liquidateur** qui donne congé à l'assemblée.

Fait pour valoir à qui de droit.

(Liquidateur)

Monsieur DOGAN Serhat

